

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
10 juin 1886

LA FIANCEE DU VAUTOUR BLANC

CHAPITRE XIII

A CHACUN SELON SES MERITES

Cornes du diable ! comme ils vous ont traités ces brigands, s'écria-t-il en enlevant à la prisonnière le bâillon, puis en lui détachant les poignets qui s'étaient gonflés, sous les efforts faits par elle pour briser ses liens.

La souffrance, l'émotion, la terreur peut-être qu'elle ressentit en se sentant au pouvoir de cet inconnu, la firent s'évanouir entre ses bras.

Cornes du diable ! il a bien arrangé ta demoiselle, ce Ponce de malheur, cria Trébutor qui, soulevant la jeune fille redescendit l'échelle en l'apportant sous son bras.

Misérable, l'aurais-tu assassinée comme son père ? vociféra le Léopard en serrant la gorge de Valdemar avec une telle violence qu'il lui faisait sortir les yeux de la tête.

Heureusement pour le malheureux Trébutor ajouta.

— Elle n'est pas morte, mais il l'avait drôlement ficelée, bâillonnée, attachée ; elle sera morte sur place si nous avons pas expédié ce gueux comme il le mérite.

Nous réglerons nos comptes répondez soudainement son compagnon, puis s'adressant à son prisonnier : Ta baraque est elle loin ?

— Tout près d'ici.

As-tu des chevaux.

— Oui.

— Conduis-nous, il nous en faut. Toi Trébutor, charge la demoiselle sur ton épaule, proprement, sans lui laisser pendre la tête en bas comme à un jeune veau ; moi, je me charge du tuteur ; en marche et filons vent arrière.

Ponce jeta un dernier regard sur la mer, la flotte approchait mais était loin encore, il poussa un soupir auquel son conducteur répondit par un coup de pied.

Le hato où ils arrivaient bientôt était désert, les engagés avaient eux aussi gagné les bois, mais dans le rare paillard bûit ou dix chevaux avec la corde qui lui servait de ceinture, le boucanier eut bientôt fait lasser trois, dont il sella un seul, sur lequel il monta portant devant lui la jeune fille évanouie, Ponce de Valdemar fut attaché le second, Trébutor monta le troisième.

A la grotte, cria le Léopard.

Ils partirent au galop.

— Où suis-je ? murmura Léopard en ouvrant les yeux.

— En liberté avec des amis, répondit le Léopard.

Elle le regarda fixement, les yeux pleins d'épouvant.

— N'ayez pas peur, mademoiselle, je vous le répète, vous êtes avec des amis, ne me reconnaissez-vous pas, je suis le cousin de votre fiancé, le Léopard, celui qui vous a fait une visite à Saint-Domingue.

Elle poussa un cri déchirant, puis dit :

— Où me menez-vous ?

— Vers votre fiancé qui vous attend.

— Raoul vit encore ?

— Il est venu ici avec Montbars pour vous sauver ; dans une heure vous le verrez.

— Libre ?

— Vainqueur, glorieux, célèbre, et toujours pensant à vous.

Alors la pauvre enfant fondit en larmes.

Au pied de la grotte où l'échelle était encore dressée, on s'arrêta encore.

Là, tous descendirent de cheval.

— Pourquoi sommes-nous ici ? de manda-t-elle timidement.

— Pour régler un compte avec votre tuteur, le dernier compte, répondit le Léopard et il ajouta : Trébutor ramasse les cordes et le bâillon.

— Grâce, grâce, gémit l'Espagnol en tombant à genoux.

— Fais vite, répéta le Léopard sans même l'écouter.

— Mademoiselle, c'est vous que j'im ploie, pardonnez-moi, sauvez-moi supplia Valdemar.

— Monsieur le Léopard, ne le tuez pas, ne lui faites pas de mal.

— Je ne le tuerais pas, mademoiselle, mais les comptes sont les comptes, passe moi le bâillon.

— Grâce, je.....

Il ne put en dire davantage. Trébutor venait de lui enfoncer le bâillon dans la bouche en homme qui s'y entend.

Le prisonnier fit un effort suprême

et s'accrocha à la robe de sa pupille épouvantée.

— Oses-tu bien la toucher, rugit le Léopard en le repoussant si fort qu'il tomba sur le sable, d'où Trébutor, l'enlevant brusquement avec sa force d'hercule, le lança sur son épaule, suivi du Léopard, abandonnant seule Léonore sur le rivage, remonta la grotte.

— Je t'ai promis de régler ton compte, marquis de Valdemar, lui dit alors le Léopard pendant que son camarade l'attachait fortement au pillier auquel une heure auparavant, était liée Léonore ; tu as beau me regarder avec des yeux féroces, je veux être indulgent pour toi ; comme tu as traité ta pupille je te traite ; ici, tu seras à l'abri du froid et de la chaleur, personne ne viendra te déranger et avant que la faim et la soif n'aient mis un terme à ta vie criminelle, tu auras le loisir de méditer sur tes scélératesses, de t'en repentir d'en obtenir ton pardon. Ton fils n'épousera pas Mlle de la Morélie, mais tu as assez volé pour qu'il puisse faire un riche mariage à moins qu'il ne lui arrive malheur dans la Savane. Quant à ta mère, la douce Inès, je te promets, en lui faisant savoir que son innocente victime a échappé à vos griffes, de lui révéler le lieu de la retraite que tu as choisie pour te préparer à la mort.

Sur quoi bien du plaisir et bonne santé, si tu as des commissions pour Maracaibo tu n'auras qu'à m'y écrire je me ferai un plaisir de me mettre à ta disposition.

Dans son désespoir furieux, Valdemar essaya de pousser un hurlement, mais le bâillon arrêta le son dans sa gorge, de rompre ses liens il ne fit que le serrer davantage, de se briser la tête contre le rocher il ne put que s'y blesser au front étant trop près.

— J'espère au moins que vous ne l'avez pas tué, s'écria la jeune fille en accourant vers eux les mains jointes quand ils descendirent.

— Pas même maltraité, répondit le Léopard, mais seulement attaché à la place que vous occupiez, afin qu'il ne puisse pas nous poursuivre, partons.

Mlle de la Morélie ne réfléchit pas en ce moment que personne ne consent sa retraite ne viendrait le délivrer.

— Merci, dit-elle, il m'a fait beaucoup souffrir, mais je lui pardonne.

Du pillier auquel il était rivé le désespéré put entendre le bruit du galop des chevaux emportant son dernier espoir.

A la nuit tombante, les trois voyageurs arrivaient à Maracaibo dont l'approche de la flotte les habitants s'étaient enfués en toute hâte.

La scène qui se passa quand, après une si longue séparation, des événements si dramatiques, de si grandes souffrances, les deux fiancés se retrouvèrent, est une de celles qui se comprennent mais ne se décrivent pas.

Les faits qui suivirent la prise de Maracaibo, tels que le sac de Gibraltar où les Espagnols firent une résistance désespérée mais inutile, le pillage des richesses immenses de cette ville et leur partage entre les vainqueurs ont été racontés souvent et sont connus de tous.

Le seul danger sérieux qu'il y eût encore à courir était le blocus du lac par une flotte trois fois plus forte que celle des aventuriers et probablement ils n'auraient pas pu le surmonter si la Providence ne fût venue à leur secours.

Pendant que les filibustiers attaquaient par terre les batteries élevées dans l'îlot des Ramiers où était situé l'ancien fort et en portaient, l'épée à la main, les retranchements, une effroyable tempête, dispersant la flotte demeurée en dehors du goulet, jetait la côte une des trois frégates qui s'étaient embossées dans le canal.

Raoul, de son côté, profitant du désordre général, parvenait à incendier le vaisseau amiral et, se ruant contre la troisième frégate, l'enlevait à l'abordage avec une effroyable furie.

Le passage ainsi ouvert, toute l'escadrière regagnant la haute mer se dirigea vers la Basse-Terre qu'elle atteignit, non sans difficultés, mais avec bonheur.

Monthars aurait voulu retenir le Vautour-Blanc à la Basse-Terre, ses efforts furent aussi vains que ceux de Raoul pour persuader au Léopard de retourner en France avec lui. Le vieux boucanier, qui avait consenti à demeurer quelques jours à la Basse-Terre pour assister comme témoin du mariage à l'union du comte de Raoul avec Mlle Eléonore de la Morélie, puis à prendre part au banquet d'adieu qu'ils donnèrent à tous les maîtres filibustiers ou boucaniers à l'auberge du Grand-Boucan, s'embarqua furti-

vement dans son canot, quelques heures avant l'appareillage de la "Victoire" pour le Havre.

Assis sur le château d'arrière de la frégate devenue leur propriété, le comte et la comtesse du Terme-Rouge parlaient avec émotion de leur vieil ami, quand au sortir du détroit, sur la croupe abrupte du Bonnet d'Évêque, leur attention fut appelée par une salve de dix coups de feu. Debout sur la pointe abrupte d'un rocher, deux hommes en costume de boucanier, l'un très grand, l'autre de taille moyenne, mais à barbe énorme, agitaient leurs bonnets au bout du canon de leurs fusils.

Du geste et de la voix ils se saluèrent une dernière fois, après quoi les chasseurs s'enfoncèrent dans un ravio.

FIN
LA

FIANCEE DE LA MORT

PREMIERE PARTIE

LE COMLOT DE LA TOUR DU TEMPLE

I

La Sentinelle

Il pouvait être environ six heures du soir. Le mois de juin touchait presque à sa fin. Une chaleur étouffante pesait comme un lourd manteau de plomb sur toute la campagne.

Les bœufs, aux yeux tristes et mornes, courbaient languissamment leur cou fatigué vers la terre ; ils allongeaient leur museau, dilataient leur naseaux et cherchaient à respirer un peu d'air dans une atmosphère embrasée.

Pas un souffle n'agitait ni les arbres de la route, ni ceux de la forêt.

De temps en temps, le bêlement plaintif des moutons indolents, lointain de quelque chien de garde ou le houloulement sinistre d'une chouette, troublaient seuls le silence imposant de la nature.

On voyait poindre à l'horizon de gros nuages, noirs comme l'encre. Ils avançaient lentement s'amoncelant s'étendant peu à peu et couvrant le ciel d'une voûte funèbre de teinte tantôt bleuâtre, tantôt cuivrée et tantôt violacée.

Il était évident qu'un orage terrible se préparait.

L'air se chargeait de plus en plus d'électricité ; des clartés blafardes sillonnaient les nues dans tous les sens et l'obscurité croissait de moment en moment. Les éléments semblaient se recueillir avant de se livrer bataille.

Tout à coup, et comme pour préfigurer à la lutte un soubret grondement de tonnerre se fit entendre.

Puis un vent furieux s'éleva aussitôt, balayant devant lui les tourbillons d'une poussière aveuglante, courbant les champs de genêts comme de simples roseaux, s'engouffrant dans les grands arbres, cassant, brisant, renversant tout sur son passage et emportant au loin les débris de ses dévastations.

L'orage éclata alors dans toute sa violence. Les lugubres grondements du tonnerre se succédèrent sans interruption ; le fracas de la foudre domina celui du vent, et de continuel éclairs changèrent le firmement en une vaste nappe de feu.

Soudain, un coup de tonnerre plus formidable que les autres ébranla la voûte des cieux et une pluie diluvienne inonda la terre.

En ce moment, et malgré la violence de l'orage, un cavalier monté sur un superbe coursier, à la robe d'un beau noir d'ébène, s'avancit sur la route.

Un large chapeau de feutre enfoncé sur la tête, un ample manteau de drap bleu descendant jusqu'aux pieds et rejeté sur les épaules de manière à cacher le bas du visage, empêchaient de distinguer les traits du voyageur.

Celui-ci paraissait arriver. Aussi, sans se soucier le moins du monde de la pluie qui le mouillait jusqu'aux os, il avançait toujours en caressant de la main l'encolure de son cheval.

— Allons, César, l disait-il, ne nous effrayons pas, mon brave, ce n'est rien.

Mais le noble animal, aveuglé par l'incessant éclairs, effarouché par l'ombre fantastique des grands arbres se profilant sur la route comme autant de fantômes, s'arrêta court brusquement.

En vain son cavalier lui labourait-il les flancs à coup d'éperons, il dressa les oreilles, se cabra de toute sa hauteur, se jeta de côté, recula en faisant des bonds furieux et tenta enfin de désarçonner celui qui le montait.

Force fut donc au voyageur de descendre le cheval, une fois à terre, il s'efforça de calmer la terreur de César, le maîtrisa de la bride et d'un mors, et parvint enfin à le rendre docile à sa voix. Il le conduisit avec douceur sous les ramaux touffus d'un énorme chêne séculaire, et y mit à lui parler comme on parlait à un être raisonnable.

— La, dit-il, la ! tu n'as pas peur maintenant. Nous pouvons attendre ici tranquillement la fin de l'orage. Vraiment ! mon pauvre César, je te croyais moins poltron. Mais, bah ! ce diable d'ouragan ne saurait durer une éternité ; car il est trop violent ! Avant une demi-heure il fera beau. Alors, tu allongeras les jambes pour rattraper le temps perdu ; n'est-ce pas l'ami ? ajouta-t-il en frappant l'animal.

A continuer

MIGRAINE et le mal de tête guéri

MM. Gingras, Langlois & C^{ie}, Messieurs,

Pendant huit ans, j'ai souffert horriblement du mal de tête causé par la mauvaise digestion. Après avoir longtemps souffert de cette maladie pendant laquelle j'ai essayé sans efficacité plusieurs sortes de remèdes, mon médecin me conseilla de boire à peu près une chopine d'EAU ST-LEON après chaque repas et avant de me coucher.

C'est ce que je fis, et je dois déclarer sincèrement qu'au bout d'une quinzaine de jours mon mal de tête avait entièrement disparu.

Je continue encore à prendre de cette eau en me levant le matin, et avant de me mettre au lit le soir, et je suis actuellement en aussi bonne santé que jamais.

Je demeure messieurs,
Votre obéissant serviteur,
ED. MATTE,
Contracteur,
185, rue Richelieu,
Québec, 20 mai 1886.

La célèbre EAU MINÉRALE ST-LEON est à vendre chez tous les pharmaciens et épiciers à 25 CENTINS le gallon, et en gros et en détail chez

MM. GINGRAS, LANGLOIS & C^{ie}
Agents de la Puissance, Québec
Vis-à-vis du Palais, du Cardinal.
31 mai 1886.

CIGARES! CIGARES!

FUMEZ LES CELEBRES CIGARES

"GLAUSTONE"
—ET—
"NOBLESSE"

FABRIQUES PAR
Smith, Fischel & Co.
MONTREAL.

VENDES EN GROS PAR:
A. Carrier, Fils,
LEVIS.

EAU MINÉRALE DE ST-LEON

À VENDRE PAR
M. Alex. DLMERS,
AGENT
POUR LA VENTE DES JOURNAUX

DANS LA
SALLE D'ATTENTE

—ET—
l'Intercolonial
EN CETTE VILLE.

Levis, 5 juin 1886.

Bureau du Conseil
VILLAGE LAUZON, 1000
8 juin 1886.

AVIS PUBLIC est par le présente donne par le s'adresse, que toute personne qui désire tenir commerce dans le territoire du Village de Lauzon devra sous peine d'amende, prendre une licence au bureau du Secrétaire, d'hui au dix courant.

Par ordre,
H. BOURASSA,
Sec. - Trésorier.

8 juin 1886. — 4f.

Terre à vendre

Une terre à St-Jean - Chrysostôme, Lévis, aux environs de Pégline. Conditions avantageuses. Pour toutes informations, s'adresser à

J.-E. ROY, notaire,
4, rue Wolfe, Lévis,
5 juin 1886. — 2f.

CHAUSSURES! CHAUSSURES!

POUR LES SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ETE.

En gros et en détails

Le soussigné, tout en remerciant le public de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'aujourd'hui, a l'honneur d'annoncer qu'il continue, sur une grande échelle son commerce de chaussures pour les saisons de printemps et d'été.

L'assortiment qui est au complet, consiste en chaussures pour hommes, femmes et enfants de toute forme, de toute grandeur et de toute qualité, qui sont vendus à des prix défiant toute compétition.

Venez et vous constaterez par vous-mêmes que c'est le plus bel assortiment de chaussures qu'il y a à Lévis et à Québec.

Le public est invité de bien vouloir lui faire visite. Il est sûr d'avance de pouvoir donner satisfaction à toute personne même la plus exigeante.

N'oubliez pas que c'est à l'enseigne du veau bretté

MARC COUTURE,
voisin de M. Joshua Thompson, Lévis

M. **MARC COUTURE** tient aussi un département de chaussures, rue St. George, vis-à-vis chez M. Ait. Carrier & fils.
1 mai 1886.



ENCHERE

TERRES A PHOSPHATES

AVIS est par le présent donné que MARDI le VINGT DEUXIEME jour du mois de JUIN 1886, l'on procédera, à l'Hôtel-de-Ville, de Hull, Province de Québec, à la vente par enchère d'une étendue d'environ 14,500 acres de terres, situées dans la région des Phosphates de chaux, comté d'Ottawa.

L'on pourra se procurer, au département des terres de la Couronne, Québec, ou des agents des terres de la Couronne, à Montréal, Hull et Thurso, P. Q., au agents des bases de la Couronne à Montréal et à Ottawa, la liste des lots qui devront être offerts en vente.

W. W. LYNCH,
Commissionaire
Département de Terres de la Couronne,
Québec, 29 mai 1886.
26 mai 1886.



Contrats de la Malle

DES SOUMISSIONS adressées au Maire Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'au MIDI le 9 JUILLET pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du 1er OCTOBRE prochains

ETCHEMIN et ST JEAN CHRYSOSTOME, SIX fois par semaine ;

ISLE VERTE et ST PAUL DE LA CROIX DEUX fois par semaine ;

ST. AUBERT et ST. PAMPHILE, DEUX fois par semaine ;

ST. HENRI et la STATION DU CHEMIN DE FER, DOUZE fois par semaine ;

SANBORN et la STATION DU CHEMIN DE FER, TROIS fois par semaine ;

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

G. H. BOURGEOIS,
Insp. des Postes,
En ch. de la P. de Q.
Bureaux de l'Inspecteur des Postes
Québec, 26 mai 1886.

Traverse de L'ILE D'ORLEANS



Vapour "ORLEANS"

CAPITAINE BOLDUC.

Le et après le 21 mai jusqu'à nouvel ordre le temps et les circonstances le permettant le bateau fera trajet comme suit :

DE QUÉBEC.	DE L'ILE D'ORLEANS.
6 15 a. m.	5 15 a. m.
9 15 a. m.	8 00 a. m.
11 40 a. m.	10 00 a. m.
2 30 p. m.	1 30 p. m.
4 45 p. m.	3 30 p. m.
6 15 p. m.	5 30 p. m.

DIMANCHE 16 MAI

DE QUÉBEC.	DE L'ILE D'ORLEANS.
1 00 p. m.	11 30 a. m.
2 30 p. m.	1 45 p. m.
4 00 p. m.	3 15 p. m.
6 00 p. m.	5 00 p. m.
	7 00 p. m.

Arrivant à St-Joseph en allant et revenant. Passage dimanche de Québec à St-Joseph est le même que celui de l'île.

Les jours de fête, un voyage se fera de l'île à Québec à 8 heures du matin.

13 mai 1886.

Chambres à Louer

Plusieurs chambres à louer sur deuxième troisième étages de la maison Lemieux, rue Eden S'adresser à

N. CREPAULT,
17 Mai 1886.

Lecons de musique

M. Napoléon Crepault donnera des leçons de piano chant etc, à Lévis chez M. Letarrie rue St Laurent d'aujourd'hui jusqu'en Novembre prochain.

N. CREPAULT,
17 Mai 1886.

On demande

Une servante pour une famille de deux personnes. S'adresser au

du QUOTIDIEN.

LA DEFAITE DE M. GLADSTONE

C'est aujourd'hui que M. Gladstone annoncera aux Communes anglaises la décision qu'il entend prendre après le vote renversant la proposition de Home Rule.

Gladstone a contre lui tout le parti Tory uni comme un seul homme. Plusieurs de ses meilleurs partisans comme lord Hartington, Chamberlain, John Bright, Pevsleyan, Goschen, sont décidés à lui faire une guerre à mort.

Gladstone qui a eu le courage de proposer le Home Rule à l'Angleterre qui sur une députation de 670 représentants est parvenu à rallier autour de lui 311 adhérents, est encore capable de faire de grandes choses.

L'idée du Home Rule si abhorrée d'abord, a fait étonnamment du chemin en Angleterre et il n'y a pas de doute qu'avant longtemps l'Irlande aura enfin cette séparation pour laquelle elle combat depuis quatre vingt ans.

LE SCANDALE COOK

Le scandale Cook-Mills continue à défrayer la chronique politique de la presse d'Ontario. Chose assez étrange il n'y a pas un seul journal libéral de notre province qui ait encore osé expliquer le pot de vin libéral obtenu par ce spéculateur de haut bois.

Après la lecture de ces résolutions qui furent saluées par des acclamations enthousiastes, le cortège se dirigea vers le Palais du Cardinal.

Un grand nombre de membres du club de raquettes de Montagnis portaient des flambeaux.

Les résolutions que nous avons citées plus haut furent présentées à Son Eminence le cardinal.

Le nouveau prince de l'Église a été fort touché des hommages de la société St Jean Baptiste et dit qu'il faisait des vœux pour sa prospérité.

GRANDE DEMONSTRATION

Ainsi qu'il a été annoncé hier, sur tous les journaux, une grande assemblée convoquée par la société St-Jean-Baptiste de Québec, a eu lieu hier soir sur la place du marché Montcalm.

L'assemblée a été ouverte par un éloquent discours du président, M. H. J. B. Chouinard.

Il fut suivi de M. J. P. Rhéaume qui après avoir parlé de notre fête nationale avec des accents des plus patriotiques, démontra le grand honneur que Sa Sainteté Léon XIII vient de faire au Canada tout entier et principalement à la vieille Cité de Champlain, en élevant Mgr Taschereau à la dignité de Cardinal.

Les discours des orateurs ont été accueillis de la foule par des tonnerres d'applaudissements.

Ensuite M. Chouinard a lu les résolutions suivantes en demandant à l'assemblée de les adopter et de se rendre ensuite au Palais Cardinalice où elles seraient présentées à Son Eminence le cardinal Taschereau :

Que la société St Jean-Baptiste de Québec a appris avec une joie indicible la nouvelle de l'élevation de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec à l'éminente dignité de Cardinal de l'Église Romaine, et s'empresse d'offrir à Son Eminence le Cardinal Taschereau ses plus sincères félicitations.

Que la Société St-Jean Baptiste de Québec est heureuse et fière de cette marque extraordinaire de bienveillance à notre égard, du Souverain Pontife Léon XIII, glorieusement régnant, et que se faisant l'interprète des Canadiens français de Québec, de toute cette province, et de tout le pays, est certaine d'être l'écho fidèle de plus de deux millions de Canadiens Français répandus sur tous les points de l'Amérique du Nord, elle supplie Son Eminence le cardinal Taschereau, de déposer, aux pieds de Sa Sainteté, l'expression de notre reconnaissance et de notre profonde vénération pour son auguste personne.

Que la Société St-Jean-Baptiste de Québec se rappelle avec orgueil les services éclatants rendus à la cause de notre nationalité par Son Eminence le Cardinal Taschereau, comme éducateur de la jeunesse pendant les longues années de sa vie consacrée au Séminaire de Québec, comme bienfaiteur d'autres institutions également précieuses à la patrie, comme l'un des promoteurs et des plus fermes appuis de notre grande et glorieuse Université Laval, comme l'un des plus ardents apôtres de la colonisation et fondateur de nombreuses et florissantes paroisses dans l'archidiocèse de Québec.

Que la société St-Jean-Baptiste de Québec est particulièrement reconnaissante à Son Eminence le cardinal Taschereau, pour l'intérêt et profond qu'il a toujours porté à notre société en toute circonstance, et surtout lors de la grande démonstration nationale du 24 juin 1880.

Après la lecture de ces résolutions qui furent saluées par des acclamations enthousiastes, le cortège se dirigea vers le Palais du Cardinal.

Un grand nombre de membres du club de raquettes de Montagnis portaient des flambeaux.

Les résolutions que nous avons citées plus haut furent présentées à Son Eminence le cardinal.

Le nouveau prince de l'Église a été fort touché des hommages de la société St Jean Baptiste et dit qu'il faisait des vœux pour sa prospérité.

Les résolutions que nous avons citées plus haut furent présentées à Son Eminence le cardinal.

Le nouveau prince de l'Église a été fort touché des hommages de la société St Jean Baptiste et dit qu'il faisait des vœux pour sa prospérité.

LA VOIE FERRE DE MONTREAL A SOREL

Le Star annonce que le ministère provincial n'ayant pas mis le chemin de fer de Montréal et Sorel sur la liste des chemins qui recevront des subsides, malgré les promesses des deux cabinets conservateurs, une réunion spéciale des directeurs a eu lieu mardi pour décider de ce que l'on va faire.

Comme lundi et mardi soir, le palais du Cardinal était illuminé, et il y a eu feux d'artifice et feux de bengal.

Le Star annonce que le ministère provincial n'ayant pas mis le chemin de fer de Montréal et Sorel sur la liste des chemins qui recevront des subsides, malgré les promesses des deux cabinets conservateurs, une réunion spéciale des directeurs a eu lieu mardi pour décider de ce que l'on va faire.

pour mettre le chemin dans un état satisfaisant. Au meeting de lundi on a décidé de prendre des mesures énergiques, et il est probable que le chemin sera fermé à moins que le gouvernement n'accorde des subsides.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

Assemblée législative

annulée à tous les prisonniers et même à ceux qui ayant pris part à l'insurrection, se sont réfugiés aux États-Unis. En conséquence, il ne voit pas l'utilité de s'occuper de cette question qui est de fait vidée.

M. Marcotte propose l'amendement suivant : Que cette chambre désirant sincèrement qu'une amnistie soit accordée à ceux qui ont pris part à l'insurrection du Nord-Ouest et qui ne se sont pas rendus coupables d'attentats que ne justifient pas les lois de la guerre.

M. Gagnon propose en sous-amendement que la Chambre doit faire entendre sa voix afin de demander amnistie pour ceux qui ne se sont pas rendus coupables de crimes.

M. Mercier demande copie de l'ordre en conseil nommant M. Treffe Lacroix.

M. Cassavant ayant été attaqué par M. Mercier qui lui rappelle son discours lors de la discussion sur la question Riel dit :

Le chef de l'opposition prétend que je laisse mon patriotisme à la porte de la Chambre, je préfère agir ainsi que d'agir comme le fait le chef de l'opposition qui, durant toute sa carrière politique, a prouvé que son bagage patriotique ne l'a jamais embarrassé, ni dans l'enceinte parlementaire ni en dehors de cette Chambre.

M. Cassavant ajoute à preuve la réponse de M. Mercier au discours de M. Beauchamp, lorsque le chef de l'opposition déclarait que son patriotisme consistait en son désir de renverser le gouvernement.

M. Cassavant dit préférer son patriotisme, qui est sincère, à celui de M. Mercier qui admet que le sien n'est que faction.

ASSISES DE MONTREAL

On a commencé, mardi, à Montréal, le procès des accusés pour tentative d'évasion au pénitencier de St-Vincent de Paul.

Présidence de Son Honneur le juge en chef Sir A. A. Dorion.

MM. Davidson et Ouimet C. R., au banc du ministère public.

La cour était tellement encombrée de curieux hier, qu'on y était comme dans un four et que le bruit des conversations échangées à voix basse formait un bourdonnement désagréable et inconvenant.

Jos. Hogue, condamné à 5 ans de pénitencier pour vol, plaide non-coupable à l'accusation de tentative d'évasion et d'assaut grave sur la personne du gardien Wm Bostoff.

Daniel Hardell, condamné le 21 décembre 1885 à 13 ans de pénitencier pour homicide par la Cour d'Assise d'Ottawa, plaide non-coupable à l'accusation de tentative d'évasion et d'assaut grave sur la personne de Wm Bostoff.

Procès fixé à aujourd'hui.

L'accusé demande à la Cour la permission d'assigner pour sa défense quatre jurés de Saint Vincent de Paul comme témoins.

J. Be Desrochers déjà condamné le 28 octobre 1884 à trois ans de pénitencier pour détournement de fonds plaide non-coupable à l'accusation de tentative d'évasion et d'assaut grave sur la personne du préfet, M. Lavolette.

Procès fixé à aujourd'hui.

déterminer si l'accusé est assez intelligent pour discerner le bien du mal.

M. l'abbé Charest dépose que l'accusé a passé quelques années dans l'établissement des Sourds-Muets du Cégea St Louis et qu'il sera en état de comprendre l'accusation au moyen de signes s'il n'a pas perdu le fruit de son éducation.

L'accusé était assez instruit pour pouvoir discerner le bien du mal.

M. l'abbé Charest est assurément comme l'interprète pour traduire par signes l'acte d'accusation au prisonnier.

L'accusé plaide coupable à l'accusation de tentative d'évasion et d'assaut grave sur Wm Bostoff.

Il est condamné séance tenante à 2 ans de plus de pénitencier pour tentative d'évasion, la cour réservant sa sentence sur le second chef.

La cour s'est montrée sévère pour ce malheureux parce que dans le triste drame de St Vincent de Paul, il a joué un rôle très actif et que si on ne l'eût arrêté, il eût tué le gardien Bostoff.

Viau à la barre

Les grands jurés rendirent alors un true bill sur l'accusation de tentative de meurtre sur la garde Chartrand, portée contre Louis Viau. Le greffier appela immédiatement Louis Viau à la barre.

Un vacarme infernal de roulements de boulets, de fracas de chaînes se fit entendre au fond de la boîte des criminels.

Il plaida non-coupable à l'accusation de tentative de meurtre sur Chartrand et on lui annonça qu'il devait subir son procès sur cette accusation immédiatement.

Les jurés suivants ont été assermentés : Houli, Coupal, T. Houli, V. Rousseau, V. Ste Marie, T. Mahé Brossard, Hébert, Jos. E. Daigault J. L. Lanthier, V. Pauzé, C. Cardinal.

M. Ouimet expose la cause. Le prisonnier Viau était l'organisateur de la révolte du 24 avril. L'émeute a commencé dans le département des casseurs de pierre.

Le garde Ferdinand Chartrand, s'avance appuyé sur une canne vers la boîte aux témoins et donne sa déposition. Il dit qu'il était dans le jardin au sud-est du mur, avec Kenny le jardinier et six détenus qui travaillaient avec eux.

Quand il a commencé à tirer il se cachait en dedans du mur. Entre la planche du haut de l'échelle et le mur, il y avait trois à quatre pouces.

En ce moment, Viau s'aperçoit qu'un des jurés, assis à l'extrémité Nord-Est du dernier banc est profondément assoupi.

Vous l'avez vu, dit-il, je demande que ce juré qui dort, soit déchargé. Tout le monde se tourne vers le dormeur ; l'auditoire rit bruyamment, les huissiers crient silence ; le douzième juré sommeille toujours.

Y avait-il avec vous d'autres officiers dans le jardin ?—Oui, Kenny Labell le député-préfet.....—Ah !..... le député-préfet..... reprend l'accusé !

La seconde fois que les détenus sont montés sur le mur, dans quelle position étaient-ils ?—Couchés ; assis ou debout, je ne puis dire.—Vous avez juré qu'entre la planche du bout de l'échelle et le mur, il y avait trois ou quatre pouces ?—Oui.—Vous n'avez reconnu par cet espace ?—Oui.—Vous étiez de 60 à 70 pieds ?—Oui.—Vous avez dit que Peters était avec moi et avait tiré ?—Oui.

cette distance ; comment m'avez-vous distingué de Peters dans ces espace. Tout cela ne m'a pas empêché de voir. — Savez-vous si la balle de Peters n'est pas celle qui vous a atteint ? — Non c'est celle de Vian. — Ah oui c'est toujours moi, vous êtes décidé de le dire. Vous ne me voyiez que le front, comment me reconnaître ? — Je vous ai reconnu.

Viau demande à avoir des témoins de St Vincent de Paul. On lui répond qu'il les auraient en temps et lieu. La cour s'ajourna à deux heures.

Séance de l'après-midi
La séance est reprise à 2.55 p. m. Le premier témoin appelé est François Couvrette, un des gardes du pénitencier. Il dépose comme suit : Dans l'après-midi du 24 avril dernier, j'étais en devoir dans la boutique des tailleurs de pierre.

Victor Therrien était l'instructeur de la boutique. Il y avait, cette après-midi là, 38 hommes dans la boutique. Le prisonnier taillait de la pierre comme les autres, cette après-midi-là. Entre 3 et 4 heures le prisonnier est arrivé dans l'appartement de la chambre où j'étais pour demander un ciseau à "layer." J'étais dans une espèce de tribune dans l'appartement où le garde et l'instructeur doivent se tenir. Cette tribune est entourée d'une clôture de 2 1/2 à 3 pieds de hauteur. Vian est arrivé par la porte du sud et Martel par la porte du nord. L'un m'a saisi la main droite et l'autre la main gauche. Ils m'ont attaché les mains derrière le dos et ils m'ont laissé couché sur le bras de soie à terre, après m'avoir lié les pieds. Therrien était avec moi. D'autres détenus ont attaché Therrien de la même manière. Lorsque je fus à terre, le prisonnier m'a fouillé pour prendre son pistolet.

Il m'a ôté mon pistolet. C'était un pistolet à cinq coups. Il était chargé. La portée de ce pistolet est assez forte. A soixante pieds, la balle a traversé deux planches d'un pouce. Lévesque et Desjardins ont attaché Therrien qui ne portait pas d'armes. Quelques minutes après, d'autres employés, Antoine Plouffe, McElwyn, ont aussi été garrottés comme moi. C'est Vian qui a enlevé les pistolets de Plouffe, et de McElwyn et du préfet. Avant de désarmer le préfet ils ont enlevé l'arme du charretier Leblanc. Je n'ai pas vu ôter le pistolet de Leblanc. Vian a commencé le premier à m'attacher. Vian était le chef et dirigeait les autres d'après ce que j'ai vu.

Lorsque nous avons été tous couchés dans la tribune, j'ai entendu le bruit de bois qu'on sciait. J'ai entendu quelqu'un dire, allons porter l'échelle au mur. Ensuite on a amené le préfet dans la boutique. Peters lui a lié les deux jambes pendant qu'il était assis sur un petit banc près de moi. C'est alors que Vian a enlevé le pistolet du préfet. Ils n'ont pas attaché les mains du préfet. Un des révoités a dit en parlant du préfet : "Celui-ci, on ne le laissera pas comme ça. On va l'amener et on lui fera ouvrir les portes dans la direction du mur de bois."

TELEGRAPHIE

IRLANDE Belfast 9 juin.
Les orangistes continuent à faire des émeutes. Ils ont saqué 100 maisons le 6 et 7 juin et ils en ont incendié deux. Ils ont envahi plusieurs magasins de boissons et ont pris tout ce qu'ils trouvèrent.
La police a intervenu et 25 émeutiers ont été blessés.
—Le "Riot act" a été la et proclamé de nouveau.
La population augmente en nombre et a commencé à lancer des pierres à la police. La police a fait feu et tué quatre personnes dont l'une est un commis de barre qui regardait l'émeute, de la fenêtre d'un hôtel. La population a riposté au feu des hommes de police et il s'en est suivi une fusillade en règle qui a duré une vingtaine de minutes.
Les militaires peradaient dans les rues pour porter secours à la police dans le cas de besoin.
La population a repoussé jusqu'aux casernes 150 hommes de police et fit ensuite l'assaut des casernes à coups de revolvers et de pierres. La police fit feu de nouveau et tua 5 personnes.
Les efforts des membres du clergé pour disperser la foule ont été sans succès.
La police a opéré jusqu'à présent l'arrestation de 20 émeutiers. Deux hommes nommés respectivement Hart et Masson ont été arrêtés aujourd'hui pour le meurtre de Thomas Gallagher.

RESUME TELEGRAPHIQUE

—La ligne formée en Angleterre en faveur de la Fédération impériale, doit tenir une grande conférence au mois de juillet prochain.
—La partie de crose jouée à Toronto samedi, par le club d'Ontario et celui de Montréal, a été gagnée par ce dernier.
—On rapporte que le sommet du mont Orford est encore couvert de neige et qu'en certains endroits il y en a 2 pieds d'épaisseur.
—On parle beaucoup à La Patrie de la fête du 15 juillet à propos de l'érection d'un monument à Cardinal, un des premiers colons victime de son zèle et de son amour de La Patrie.
—On se plaint de la destruction du poisson dans le lac Massawippi, au moyen des filets.

UN DEFI
Sous ce titre, une correspondance de M. Olivier Plamondon paraissait dans l'Événement du 25 mai dernier. Malgré toute la déférence que nous devons à ce monsieur, il ne nous a pas été possible de lui répondre avant aujourd'hui, à cause de la multiplicité de nos occupations commerciales. Nous prenons la première occasion qui s'offre à nous de lui donner un bout de réponse.

Comme nous l'avons annoncé dans une circulaire qui a fait le tour de la presse, nous avons établi dans différents endroits de la province, des haras à la disposition des cultivateurs et du public en général, qui voudraient améliorer la race chevaline en la croisant avec les superbes étalons dont nous avons parlé.

M. Plamondon dit qu'il ne conteste pas notre mérite. Le public ne le conteste pas non plus, puisque nos haras ont été visités chaque jour depuis qu'ils sont fondés.

Nous n'avons pas fait une spéculation ; car nous avons fixé à \$6 et \$10 pour la saison, des services qui sont payés \$40 et \$50 à Ontario, nos cultivateurs et le public en général ont compris que nous faisons une œuvre utile pour le pays et que nous les préparions à pouvoir faire eux mêmes un élevage de chevaux qui se pratiquait à Ontario seulement.

Nos haras seront ouverts jusqu'au 15 août prochain. Chaque jour on y procède à l'amélioration de la race chevaline, or il ne nous est pas possible pour le moment (malgré le désir que nous aurions d'être agréables à M. Plamondon) de priver le public d'un seul de nos étalons. Nous avons entrepris une œuvre utile à nos compatriotes et nous entendons la continuer.

Nous déclarons donc que nous ne saurions nuire à un intérêt public aussi considérable pour n'importe quelle considération et dérangeant nos étalons pour les envoyer troquer à une époque où l'on en a tant besoin.

Cependant nous n'entendons pas désespérer complètement M. Plamondon. Qu'il reste sans inquiétude. A la fin de la saison, lorsque nos haras seront fermés, nous serons enchantés d'avoir quelques entrevues avec lui.

PAQUET et BIGAQUETTE

COURRIER DE LEVIS

Température du Golfe
Vents froids et forts, temps en grande partie beau avec ondées.
Contrat
Le contrat pour la construction de la sacristie de Beaumont a été accordé à M. Damase Bélanger de cette même paroisse.

Les pèlerins canadiens
M. l'abbé P. Provancher a reçu du Rev. M. Brochu, l'un des pèlerins canadiens, la lettre suivante qui est datée de Rome 16 mai.
" Nous sommes enfin rendus à Rome, second but de notre pèlerinage, après avoir été 8 jours sur la Méditerranée et en avoir passé 4 à Naples. Nous avons abrégé de quelques jours notre séjour à Jérusalem, craignant le choléra, vu la nouvelle qui nous était arrivée qu'il sévissait à Brindisi. Ce sera aussi la raison qui nous empêchera de passer par Venise. Nous le regrettons beaucoup, car nous aurions bien désiré voir cette ville si difficile de toutes les autres.

Nous avons eu le temps de visiter Naples passablement, ainsi que Pompéi et Herculanium ; mais le plus beau souvenir que j'emporte de Naples c'est d'avoir assisté à la liquéfaction du sang de St Janvier. Je l'ai vu de mes yeux et je n'oublierai jamais ce fait miraculeux. Le plus grand nombre des pèlerins ont eu le même bonheur que moi.

" A Rome aussi, avec permission spéciale du Cardinal Siméoni, nous avons pu voir et vénérer la Crèche de l'Enfant Jésus, à Ste-Marie Majeure. Nous travaillons maintenant pour obtenir une audience du St-Père, le Cardinal nous en a presque donné l'assurance. Je dois aujourd'hui aller voir Mgr Macchi à ce sujet.

" Tout les pèlerins sont bien, et se proposent de prendre bientôt chacun sa direction pour le retour. Il est bien probable que pour moi je serai en Canada au commencement de juillet."

" C. S. Brochu Ptre."

—Le retour, contrairement à ce que pensent un grand nombre, s'opère séparément. Les billets étant bons pour un an, chacun est libre de revenir quand bon lui semble.

Arrestations
La police de cette ville a arrêté, hier après midi, pour ivresse, Narcisse Roger, journalier, et Joseph Ste Marie, matelot.

—Demandez la Salsepareille d'Ayer et ne vous laissez pas persuader d'en prendre une autre. Vendue par tous les prouguistes.

Châle perdu
Un châle noir a été perdu depuis la côte des marchands passant par la rue Elen jusqu'à la rue Gasnette. Une récompense est offerte à la personne qui le remettra à ce bureau.

—Sans nul autre remède pour le sang, les résultats des progrès de la science n'ont été si constamment utilisés, que dans la Salsepareille d'Ayer

Par-ci Par-là
La corporation a commencé hier matin à faire réparer les rues du Palais.

La cour Suprême a rendu des jugements mardi à Ottawa.
—Les médecins de Québec et du district doivent se réunir ce soir, à huit heures, à l'école de médecine, pour affaires très-importantes.

—M. Siméon Gosselin fonde une fabrique de biscuits à St Sauveur.
—M. Prume donne un grand concert à Nicolet le 24 Juin.

—Les pompiers de Québec ont été appelés hier pour un feu de cheminée.

Notes personnelles
La santé de l'hon. M. Starnes s'est beaucoup améliorée, avant peu M. Starnes sera complètement rétabli.

—M. William Wainwright, assistant surintendant du Grand Tronc, laissera le Canada dans une couple de mois pour aller visiter les pays d'Europe.

A notre librairie
Nous venons de recevoir une grande quantité de paniers pour papier, sortes ; magnifiques petits paniers de fantaisie pour papier, ouvrages, etc. de toutes grandeurs et de différentes. Qu'on n'oublie pas nos effets de première communion.

Du vieux au neuf
Une vieille robe défraîchie que vous ne mettez plus redeviendra comme neuve après avoir été teinte avec la "Teinture Progrès" fabriquée à Versailles, près de Paris. Un seul essai suffira pour vous convaincre. Pharmaciens en Marchands. Dépôt principal G. Lafrance 1610. Rue Notre Dame, Montréal. Envoi franco par la maille.

L'ouragan de lundi
On nous informe que des dégâts considérables ont été causés, par l'ouragan de lundi dans le troisième rang de Saint-Simon, district de St-Hyacinthe. L'orage était terrible et des grêlons d'une grosseur énorme tombaient avec violence.

Les grêlons ont causé des dommages considérables. Ils trouaient les vitrages ou les brisaient net.

Les jardins ont subi de grands dégâts et des animaux qui passaient dans les champs, ont été blessés.

Triste accident
La semaine dernière, un détective de Québec étant à la poursuite d'un prisonnier à Berthier, demanda l'aide de M. Généreux, huissier. Celui-ci envoya chercher son pistolet par sa femme ; au moment où elle lui remettait, le revolver décala et une balle se logea sous le bras de madame Généreux.

Le sol de la Virginie est celui qui produit la feuille de tabac de la meilleure qualité. La production des comtés voisins est souvent différentes. La feuille de tabac est plus ou moins supérieure dans l'un que dans l'autre. La feuille du "Myrtle Navy" est supérieure à toutes et est choisie avec le plus grand soin. C'est grâce à cette supériorité reconnue partout que les commandes sont venues si considérables à la manufacture du Myrtle Navy de MM. Tuckett & fils.

COURRIER DE QUEBEC

Douane
Le montant perçu à la douane le 9 juin est de \$2291.24.

Medaille
M. Duquet, bijoutier de Québec, a fait frapper une médaille commémorative de la promotion de Mgr Taschereau au Cardinalat. Son Eminence le cardinal a accepté de M. Duquet la dédicace de cette médaille qui sera le seul véritable souvenir de ce mémorable événement, attendu qu'elle est frappée aux armes du titulaire même.

Obituaire
Mme Rousseau, épouse de M. Antoine Rousseau, secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Sauveur, est décédée mardi matin, après une maladie de trois jours.

Nouvelles religieuses
Les nouveaux cardinaux qui ont été préconisés, en consistoire secret, lundi, le seront de nouveau aujourd'hui mais en consistoire public, cette fois. C'est dans ce consistoire public que les nouveaux archevêques doivent être proclamés et les journaux de Montréal s'attendent, en conséquences, à recevoir, aujourd'hui une dépêche annonçant, d'une manière officielle, que Mgr Fabre est nommé archevêque de Montréal.

—Hier matin le juge J. T. Taschereau, la communauté des Sœurs de la Charité, les professeurs et les élèves de l'École Normale Laval, Mgr Guay Protomotaire Apostolique, Restigouche ; M. Piché, prêtre, de Lachine, M. E. Gavrin, prêtre, de Hull, le Père Jodoin, de Saint-Sauveur,

sont allés présenter leurs hommages au cardinal Taschereau.

Cour de police
Le chef Sherwood, de la police du gouvernement d'Ottawa, a opéré hier matin, sur un steamer qui arrivait dans notre port l'arrestation d'un nommé J. Hughes alias Griffins Lewis, employé de la Hartle Vale Building Society, accusé de vol. Le prisonnier, qui est âgé d'environ 45 ans, a été traduit hier matin, devant le juge Chauveau et sera détenu dans la prison de Québec jusqu'à l'arrivée d'un agent de police anglaise qui va demander son extradition.

—Quatre matelots accusés de désertion, attrapés chacun deux mois de prison.

—Le deuxième second de la barque *Queen of Nat ons* accusé d'assaut, est condamné à payer les frais.

Indicateur
La compagnie du Pacifique vient de compléter son indicateur "time table" pour le trajet de Montréal à Vancouver, Colombie Anglaise.

La distance sera parcourue en 136 heures.

Une lettre de France
1830

Le docteur Roux, de Valréas (Vaucluse) France, nous écrit ce qui suit : Le 16 avril dernier, j'avais à l'hospice de Valréas deux malades âgés d'environ 35 ans, atteints d'une maladie grave, bronchite tuberculeuse. L'un sortit de l'hôpital le 5 mai, très content de l'effet des "Capsules Dartois," qui, me dit-il, m'ont guéri, comme par enchantement, je n'ai plus eu de ses nouvelles, ce qui m'a fait penser qu'elles sont bonnes.

L'autre est venu lui-même me voir je le trouve maigre, le pouls fébrile, toux, expectoration difficile ; les crachats sanguinés dans l'eau ; ils ne sont pas puriformes, la crésote lui fait grand bien.

—Rien n'égale les "Capsules Dartois" à la crésote de goudron de hêtre contre rhumes, bronchites, catarrhes, consommation, asthme, engorgement des poumons, toux et crachements persistants, faiblesse de poitrine, etc.

75 cents dans toutes les pharmacies.
Dépôt général : Dr Ed. Morin et Cie, Québec.

La Colonie Française

Le gouvernement français, par un décret inséré au journal officiel à la date du 6 avril 1886, a décidé qu'il serait procédé au dénombrement de la population de la France. Le conseil supérieur des statistiques, institué près du ministère du commerce, a exprimé le désir de voir compléter ce recensement par le relevé numérique des français et françaises résidant à l'étranger.

En conséquence tous les français et françaises demeurant à Québec ou dans les environs de cette ville, sont invités à faire connaître dans le plus bref délai, leurs noms, prénoms, sexe, âge, lieu de naissance, profession au Consulat Général de France à Québec.

Cour du recorder

Deux matelots sont condamnés à deux jours de prison pour ivresse et juréments. L'un d'eux ayant résisté au constable, attrape en sus huit jours de violon.

—Une cause de bagarre a été entendue et prise en délibéré.

Cadeaux au Cardinal

Les cadeaux que Son Eminence a reçus jusqu'à présent sont :
Un tapis et un trône, par la ville de Lévis.
Un sofa, par M. P. Vallière.
Deux candélabres, par M. Cyr. Duquet.

Un plateau en vermeil, par M. Narcisse Lemieux.
Bas et gants aux couleurs cardinales, par les religieuses du couvent de Jésus-Marie.

Sauvages rouges par les religieuses du Bon Pasteur.
Un registre, par M. Léger Brousseau.

Portrait lithographié de Son Eminence, par M. P. G. Delisle.
Une aube en fine dentelle, par M. le curé du Cap Rouge.

Un plateau en métal doré, par les religieuses de l'hôpital du Sacré-Coeur où Son Eminence a célébré la messe, hier matin.

Hommages

Les officiers de la milice canadienne, et les religieuses du Bon-Pasteur sont allés hier, présenter leurs hommages au nouveau prince de l'Église.

—Les marguilliers de la Basilique sont allés présenter leurs hommages à Son Eminence le Cardinal, ce matin à 10 heures.

Assemblée
L'assemblée annuelle des actionnaires et directeurs du chemin de fer Montréal et Occidental, a eu lieu mardi. Les directeurs sortant de charge ont été réélus, l'honorable M. Chapleau, président, et M. Desjardins, M. P. vice-président.

Condoléances
Le comité de la société St-Jean-Baptiste de Québec a adopté, mardi soir, une résolution de condoléances à l'occasion de la mort de la veuve de Louis Riel.

Promotion
M. le docteur Park, qui depuis vingt ans faisait partie du Siègne ou rabiniers royaux, a été promu au grade de chirurgien major.

Accident
Ces jours derniers, un jeune enfant de M. Narcisse Tartif, épiciier à St-Sauveur, s'est cassé une jambe, en tombant du haut d'un comptoir, dans le magasin de son père. Il est sous les soins des docteurs Larochelle et Lemieux.

Notes personnelles

Le Rev. Père Lacasse, O. M. I., missionnaire bien connu, était à St-Sauveur, mardi, l'hôte des Rév. Pères Oblats.

—M. Moffet, rédacteur en chef du *Can da* et de la *Vallée d'Ottawa* est à Québec.

Adresse
La partie calligraphique de l'adresse que les deux Chambres ont présentée à Son Eminence le Cardinal, a été faite par M. Thomas N. Abbott.

Condoléances

Mardi dernier, à une séance spéciale de l'Union Lambillote, des résolutions de condoléances ont été adoptées à l'occasion de la mort de Mme Rousseau, mère de M. J. H. Falardeau, président de l'Union Lambillote.

Chemin de fer du lac St. Jean

A partir d'aujourd'hui les convois du chemin de fer du lac St Jean partiront de Québec comme suit :
Train mixte à 6.35 a. m., tous les jours, arrivant à St. Raymond à 10 heures, et se rendant jusqu'à la Rivière-à-Pierre, le mercredi et le vendredi, y arrivant à 11.45. Train de la malle à 5.30 p. m., arrivant à la Rivière-à-Pierre à 8 hrs. p. m. Pour revenir les trains arriveront à Québec : train de la malle à 8.40 a. m., train mixte à 6 p. m. Le mardi et le jeudi un train d'excursion ira au lac St Joseph, partant de Québec à 10 a. m., et le samedi partant à 1.30 p. m., faisant haltes à toutes les stations. Le vapeur Ida sur le lac St. Joseph fait le raccomodement entre le Lake View et tous les trains au nord de la Rivière-à-Pierre. Les trains de construction de M. Beemer transportent tous les jours les voyageurs allant ou revenant du Pont Batisseau, à 83 milles de Québec.

Maritime

Les remorqueurs Canada et Boston sont partis hier pour aller chercher des radeaux de billets.

—Depuis l'ouverture de la navigation 147 navires ont été enregistrés à l'entrée, à la douane à Québec. Ce nombre comprend les steamers et les navires des provinces maritimes 75 ont été acquittés, 489 vapeurs de marshé et goffettes sont arrivés des parcs-esses environnantes.

—Le vapeur de sauvetage, *Relief* a quitté notre port à 9 hrs a. m., aujourd'hui pour Gaspé où il recevra des ordres.

—Une dé, éche de St Jean de Terre-neuve mande qu'un steamer à quatre mats est venu à la côte, mardi, à la Pointe des Français, et n'a pas encore été identifié.

—La goffette 'Advance' a fait naufrage vendredi à Samaline. Équipage est sauvé.

D'après les dernières nouvelles des grands bancs, 23 embarcations portant 46 hommes se trouvent isolés de leurs batiments. Elles sont parties depuis plusieurs semaines et l'on craint qu'elles n'aient péri.

—Le steamer 'Avlona' qui s'est échoué sur les battures de St Vador le 25 mai, a été renfloué et est arrivé dans notre port, à la remorque du Challenger et du Rhoda, hier matin à 9 heures. Il a été placé dans le bassin Louise et dans quelques jours il sera mis en cale-sèche aux chantiers de Davies, à Lévis.

Lorsque "l'Avlona" aura subi les réparations les plus urgentes, il partira pour l'Angleterre avec une cargaison de madriers.

Les steamers Vandraham, Buena-Ayrean et Sardinian arriveront de Montréal aujourd'hui.

THE THE THE

SEUL MAGASIN DE CE GENRE, A LEVIS

LE SOUS-SIGNE informe le public qu'il trouve à son établissement situé près de la gare de l'intercolonial, dans l'étal ci-devant occupé par M. Louis Paradis, les thés de la meilleure qualité et surtout à des prix comme on en trouve nulle part ailleurs.
Ces thés sont sans rivaux et les plus beaux que l'on puisse se procurer. Ils sont importés directement des plantations.
Il est à remarquer que les personnes qui achètent du thé ou café à notre établissement reçoivent gratuitement un riche présent.
Une visite est sollicitée.
CLOUTIER & Co.
8 juin 1886.—1m.

